

La Coquille



Numéro 7
Septembre 2001

Sommaire

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Rubriques	Page
Billet de la Rédaction	2
Routes, circulation	3-4
Environnement	5-8
Culture	9-10
Aide sociale et humanitaire	11-12
Gens d'ici	13-18
1 ^{er} Août	19-28
Elections au Grand Conseil	29-30
Informations communales	31
Agenda	32

Billet de la rédaction

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

L'été se termine doucement.

On range ses shorts, on replie ses polos, on retrousse ses manches et on repart vers de nouvelles aventures.

La rédaction de la *Coquille* bien qu'arborant dans son ensemble un teint halé de circonstance, n'a cependant pas oublié ses fidèles lecteurs.

Dans le désordre, elle vous invite à découvrir ou redécouvrir les discours prononcés par les brillants orateurs du 1^{er} Août et à partager un peu du bonheur de ceux, nombreux, qui se sont promenés sous les arbres, bercés par quelques grands textes.

Elle se fera également tentatrice en évoquant un succulent brunch à la ferme.

Rassasiés, elle vous emmènera ensuite flâner en sa compagnie à la découverte de quelques-uns des commerces de notre village.

Un brin de circulation, un zeste d'environnement et beaucoup de solidarité sont également au menu du présent numéro.

Bonne lecture.

Pour la rédaction

Nicolas Terrier

Routes, circulation

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Circulation au chemin de la Cocuaz

Les travaux de mise en séparatif, ainsi que la finalisation des mesures de ralentissement sur le chemin de la Blonde, ont nécessité la fermeture du chemin la journée et sa mise en sens unique le soir et les week-ends.

Suite à la déviation du trafic sur le chemin de la Cocuaz, une pétition a été adressée au Conseil municipal – qui l'a transmise à la commission ad hoc – demandant des mesures de sécurité routière sur ce petit chemin communal.

Des comptages, tant de la vitesse que du nombre de véhicules, ont été effectués : ils ont démontré que, bien que réelle, l'augmentation du trafic restait mineure et ne nécessitait pas la prise de mesures urgentes.

Il a été constaté à cette occasion que le panneau de fin de limitation à 50 km/h situé en bas du chemin de la Cocuaz devait être supprimé, car il autorisait les automobilistes, a contrario, à rouler jusqu'à 80 km/h !

Considérant que la zone Rossignol-Cocuaz était suffisamment dense pour être considérée comme « bâtie-compact », l'OTC a accepté la vitesse à 50 km/h, mais a exigé de placer des panneaux à l'entrée de ce quartier. Ceux-ci ont été placés à l'intersection du chemin de la Cocuaz avec ceux des Peutets et du Rossignol.

Il faut savoir qu'une limitation à 30 km/h - souhaitée par certains - ne peut être mise en place sans une étude préalable. En effet, cette restriction doit être assortie d'un certain nombre d'autres mesures, telles que seuils, oreilles, signalisations verticale et au sol. Par ailleurs, une limitation à 40 km/h (qui s'opposait aux 60 km/h autorisés dans les localités) n'est plus accordée.

L'entrée dans une zone à vitesse limitée doit être assortie du nom du lieu-dit. La dénomination nouvellement mise en place, mais qui a été fixée sans concertation avec les autorités communales, devrait être

corrigée car bien que correcte sur le plan topographique, elle risque d'induire en erreur les usagers.

Enfin, un marquage au sol indiquera plus clairement que c'est le principe de la priorité de droite qui s'applique à l'angle des chemins de la Cocuaz et du Rossignol, incitant les conducteurs à rouler prudemment à ce carrefour dépourvu de visibilité. Un signal *STOP* n'est pas une mesure admise en un tel croisement car il encourage ceux qui sont « prioritaires » à aller encore plus vite.

Pour conclure, signalons qu'une étude globale de limitation de vitesse sur les chemins communaux devrait être décidée dans un proche avenir. Toutefois, la priorité dans la réalisation de mesures de circulation sera accordée à la traversée du village, dont l'étude, longue et ardue, est en cours depuis plusieurs années déjà.

Catherine Kuffer

Environnement

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Centre de compostage Arve-Lac : une récente décision rendue par le Tribunal administratif

Comme ne n'auront pas manqué de l'apprendre bon nombre de communiens par voie de presse (cf. Tribune de Genève du mardi 24 juillet 2001, page 13), le Tribunal administratif a rendu un arrêt en date du 19 juin 2001 dans la cause opposant le Département de l'aménagement de l'équipement et du logement (DAEL) d'une part, à la Commission cantonale de recours en matière de constructions, au Centre de compostage Arve-Lac S.A. (CCAL), Monsieur Maurice Demont, la Commune de Vandoeuvres, ainsi que l'Association vandoeuvrienne pour la sauvegarde de nos droits dans le respect de la législation (ASVA), Mesdames Marie-Claire Ricou et Anne-Marie Ruffieux, Messieurs Jean-Pierre Gardiol et Helmut Hulliger d'autre part.

Le Tribunal administratif, après avoir déclaré recevable le recours interjeté le 8 septembre 2000 par le DAEL contre la décision de la Commission cantonale de recours en matière de construction du 25 juillet 2000, l'a, au fond, admis et annulé la décision du 25 juillet 2000 en rétablissant l'autorisation de construire n° DD 92575.

Un bref rappel des faits s'impose.

En date du 17 août 1993, Monsieur Maurice Demont, propriétaire de deux parcelles situées en zone agricole au 115 route de Mon-Idée, a déposé une demande définitive en autorisation de construire «*des serres et un bâtiment d'exploitation horticole et de compostage*» sur lesdites parcelles. La réalisation du projet impliquait également la démolition préalable de hangars, chaufferies, entrepôts et serres existants.

Après l'ouverture d'une enquête publique du 17 septembre au 18 octobre 1993, le DAEL donna un préavis positif, tout comme la Commune de Vandoeuvres. Par décision du 2 septembre 1994, le DAEL a accordé les autorisations sollicitées.

Dans le projet de Monsieur Maurice Demont, le tonnage des déchets

à traiter étant supérieur à 1'000 tonnes par an, le DAEL le pria de déposer une nouvelle demande d'autorisation de façon à permettre la mise en œuvre d'une étude de l'impact sur l'environnement. Cette étude fut établie par le Bureau ECOTEC en juillet 1997.

Par décision du 16 octobre 1997, publiée dans la FAO le 22 octobre 1997, le DAEL a accordé l'autorisation sollicitée, remplaçant celle délivrée le 2 septembre 1994.

L'autorisation de construire fut prolongée à deux reprises, soit jusqu'au 7 septembre 1998, puis jusqu'au 7 septembre 1999.

Le 10 août 1999, Monsieur Maurice Demont annonça l'ouverture du chantier pour le 16 du même mois.

Parallèlement à la procédure en autorisation de construire, Monsieur Maurice Demont et le CCAL déposèrent une requête en autorisation d'exploiter une installation de compostage et de bio-méthanisation le 4 novembre 1999. Cette autorisation a été délivrée par le département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAE) en date du 17 février 2000.

Le 24 mars 2000, la Commune de Vandoeuvres et l'ASVA ont interjeté recours contre cette décision auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions. Cette procédure est actuellement pendante, aucune décision n'ayant encore été rendue.

Le 11 avril 2000, la Commune s'est adressée au DAEL pour lui indiquer qu'à son avis, l'autorisation de construire du 16 octobre 1997 était périmée, vu l'absence de travaux dans les délais.

Par décision du 20 avril 2000, le DAEL a constaté que l'autorisation de construire, régulièrement mise en œuvre, était entrée en force. Par conséquent, elle n'était pas caduque.

Par acte du 25 mai 2000, la Commune a recouru auprès de la Commission cantonale de recours en matière de constructions contre la décision précitée, concluant à la caducité des autorisations de démolir et de construire.

Après avoir procédé à un transport sur place en date du 4 juillet 2000, la Commission a rendu une décision le 25 juillet 2000, admettant le recours formé contre la décision du DAEL du 20 avril 2000 et constatant que l'autorisation de construire n° DD 92575 délivrée par le DAEL le 16 octobre 1997 était caduque.

En droit, la Commission a rappelé que, pour qu'une autorisation ne soit pas devenue caduque, les travaux effectifs doivent avoir été exécutés sans interruption notable et menés à bien dans un délai raisonnable. Dans le cas d'espèce au vu des pièces du dossier, la Commission a retenu « *que le chantier sur les parcelles Demont n'a pas été ouvert avant le 7 septembre 1999* »; selon elle, « *le déplacement de compost était certes indispensable à l'ouverture du chantier, mais il aurait dû intervenir avec une intensité plus grande que celle relevée dans le carnet de chantier...* » La Commission a donc constaté que l'autorisation délivrée par le DAEL le 16 octobre 1997 était devenue caduque, faute d'un réel début de chantier.

En date du 6 septembre 2000, le DAEL a interjeté recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif.

Après avoir procédé à un transport sur place en date du 30 mars 2001, le Tribunal a constaté que les travaux de démolition et de terrassement avaient été exécutés. Selon lui, « *les travaux de mise en œuvre au cours de l'été et l'automne 1999 consistaient en la pose d'une clôture et d'un portail, au déplacement d'environ 2'300 mètres cubes de terreau et de compost, à l'arrêt de 1'250 mètres carrés de culture de fleurs coupées sous 6 serres, au déplacement et à la remise en culture de 2 serres et au démontage de 3 serres* ».

En se référant à sa jurisprudence selon laquelle la pose d'un chabaury, un léger décapage de terrain, ainsi que l'enfoncement de quelques palplanches sont des travaux qui suffisent à considérer qu'un chantier est ouvert, le Tribunal administratif a admis, au vu des éléments du dossier, que les travaux avaient effectivement débuté avant le 7 septembre 1999, en conséquence de quoi il a admis le recours et annulé la décision de la Commission du 25 juillet 2000.

L'ASVA, lors de son assemblée générale du 7 août 2001, a décidé à la quasi-unanimité (1 voix contre et 1 abstention) de recourir auprès du Tribunal fédéral contre l'arrêt du Tribunal administratif susmentionné.

Faute de posséder la qualité pour recourir, la Commune ne pourra pas former un recours pour violation de son autonomie.

Suite au prochain épisode !

Christophe Imhoos

Culture

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Trois coups sous les arbres

Du 21 juin au 8 juillet dernier, « Trois coups » ont quotidiennement retenti sous les arbres du parc de la Mairie. Invités à « noctambuler » en différents coins du Parc, les spectateurs itinérants ont été nombreux à suivre les comédiens dans leur ballade poético-théâtrale inspirée de chefs-d'œuvre du 18^e siècle et merveilleusement mise en scène par Richard Vachoux en collaboration avec Stéphane Guex-Pierre.



Photo F. Mentha

Le comité d'organisation a eu la satisfaction de voir ainsi récompensé le travail accompli depuis le printemps 2000. Les séances de coordination, présidées efficacement par Michel Hagmann, se sont déroulées sur une base mensuelle dans un premier temps, puis hebdomadaire dès le mois de mai 2001.

Sur les 18 représentations prévues, trois ont dû être annulées et deux

interrompues, en raison des conditions météorologiques. L'une des soirées était par ailleurs réservée aux invités du Crédit Suisse, partenaire de la manifestation.

Sous un ciel la plupart du temps magnifiquement dégagé, près de 1'700 personnes ont ainsi pu (re)découvrir, parmi d'autres, des extraits de Candide (Voltaire), de la Dispute (Marivaux), de Jacques le Fataliste (Diderot) ou du Barbier de Séville (Beaumarchais).

Chacun a pu en outre, avant ou après le spectacle, se désaltérer à la buvette des sapeurs-pompiers et déguster diverses spécialités culinaires au stand tenu par les Dames paysannes.

En proposant ce spectacle-promenade, les autorités communales voulaient donner la possibilité aux Vandoeuvriens de se rencontrer dans une ambiance conviviale. Elles voulaient aussi faire connaître les splendeurs variées du parc de la Mairie, acteur principal de la mise en scène.

Les réactions étonnées (nombreux sont ceux qui ignoraient l'existence du Parc), mais toujours admiratives, ainsi que l'affluence de plus en plus nombreuse des visiteurs près des échoppes, ont montré que ces deux objectifs ont été pleinement atteints.

Que tous ceux qui ont contribué, par leur engagement, à la réussite de ce projet soient ici chaleureusement remerciés. Et félicitations à toute l'équipe artistique pour la qualité du spectacle auquel ils nous ont permis d'assister.

Catherine Kuffer

Aide sociale et humanitaire

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Vandoeuvres, solidaire avec Plainpalais Accueil

Cette année encore, la commission d'aide sociale et humanitaire, présidée par Madame Elizabeth Gampert, a choisi le dimanche 24 juin pour servir, en fin d'après-midi, le traditionnel repas, à 200 personnes, en faveur de Plainpalais Accueil.

Le menu était composé d'un émincé de poulet au curry accompagné de riz et de haricots verts, suivi de fromage et de pain puis d'une salade de fruits et de divers cakes. Nombre de boissons sans alcool étaient également proposées. Une répartition des tâches a été rapidement approuvée par les membres de la commission.

Madame Laurence d'Hespel et Monsieur Cyril de Uthemann ont fait les achats le vendredi après-midi et Monsieur Pierre Sutter est allé chercher les différents thermos et containers chez Madame Françoise Spahr.

Le dimanche matin, dès 10 heures, tous les conseillers municipaux participant à ladite commission étaient présents pour la préparation du repas au Centre communal de Vandoeuvres et le dîner a été servi dès 17h30 au 20, route des Acacias.

Ce fut certainement un beau moment d'émotion que de pouvoir accueillir pendant plus de 3 heures des chômeurs en fin de droit, des jeunes, des drogués, des femmes seules et âgées, des enfants ainsi que des familles de réfugiés.

Ce moment de partage, de chaleur humaine et d'écoute a été un des points forts de cette journée dédiée à Plainpalais Accueil. Il est difficile de parler de cette organisation sans mentionner sa responsable, Madame Spahr, qui applique depuis 1993 une des devises des Petits Frères des Pauvres lui servant également de fil conducteur :

“donner des fleurs avant le pain”

Ce qui signifie ne pas donner seulement ce qui nous est superflu, mais faire en sorte que tous ceux qui viennent soient accueillis

chaleureusement autour d'une table bien garnie et fleurie.

A l'évidence, Madame Spahr n'est pas seule et est heureusement entourée par de nombreux bénévoles, hommes et femmes de tous âges venant de tous milieux et qui semblent appliquer avec succès une pensée de l'Abbé Pierre: "ne pas être heureux sans les autres".

Alors, si le cœur vous en dit, soyez solidaires et heureux en devenant le prochain bénévole

Christophe Burrus

Gens d'ici

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Épicerie - tea-room

C'est en juillet 2000, suite au départ de Michel Benoît, que Florence Goretta a repris la gérance de l'épicerie communale située dans la maison Monachon. Vivant à Hermance, Florence Goretta qui tenait auparavant un stand de boulangerie dans les marchés de la ville, cherchait à reprendre un petit commerce plus près de chez elle. Attendant un heureux événement pour le mois de septembre, elle peut compter sur la présence de Valérie Maudonnet qui travaille avec elle le matin et tient seule l'épicerie et le tea-room l'après-midi.

Ouverte il y a près de 10 ans, l'épicerie propose une grande variété de produits, y compris des produits frais, de la boulangerie, des sandwiches maison et des légumes sélectionnés avec soin au marché de gros de la Capite. La clientèle est principalement composée de personnes travaillant au village, les habitants de la commune venant plus occasionnellement pour compléter de manière ponctuelle leur approvisionnement. Les enfants sont de bons clients, en particulier pour les glaces et les bonbons !

Souhaitant offrir un bon service de proximité, Florence Goretta cherche à satisfaire sa clientèle en se procurant au besoin des articles qu'elle n'a pas en stock. L'épicerie collabore également avec une entreprise de teinturerie : les vêtements peuvent y être déposés et récupérés une fois nettoyés et repassés.

Le tea-room, doté d'une dizaine de tables, se trouve derrière l'épicerie et donne sur le mail piétonnier. On peut y consommer des boissons froides ou chaudes, de la bière et du vin.

Adresse : 8, route de Meinier. Tél. 750 16 06

L'épicerie est ouverte du lundi au vendredi de 6h45 à 13h30 et de 15h30 à 18h30.

Fermeture annuelle entre Noël et Nouvel An.

Ébéniste

Enfant de Vandœuvres et mémoire vivante de l'histoire de la Commune, Ernest Destraz a vécu les 26 premières années de sa vie à Bessinge. Son père, également prénommé Ernest, était garde municipal et jardinier de la famille Givaudan, alors propriétaire des terres où se trouve aujourd'hui le golf.

Après avoir achevé sa scolarité à Vandœuvres, Ernest Destraz a fait son apprentissage d'ébéniste à Carouge. À son compte depuis 1969, il monte alors son atelier à Essert. Deux ans plus tard, à l'étroit dans ses locaux, il saisit l'occasion qui lui est offerte de s'installer dans l'ancienne fruitière de Vandœuvres où il travaille encore aujourd'hui.

La maison est l'une des plus anciennes de la Commune comme en atteste une inscription au plafond du magasin sur laquelle on peut lire : *LA FRUITIERE DE VENDEUVRE - 1811*. On aperçoit encore des meurtrières sur l'un des épais murs latéraux du bâtiment. Après



Photo R. Brun

Vandoeuvres hier...

la fermeture de la fruitière, le bâtiment a abrité une société de laiterie qui y pratiquait le coulage, l'abattage et la vente, puis la coopérative de Vandœuvres.

L'ébénisterie occupe tout le rez-de-chaussée de la maison. On y trouve le magasin, l'atelier et deux locaux de rangement. Ernest Destraz travaille uniquement pour de la clientèle privée, à l'exception de quelques travaux effectués pour la Mairie. Il est spécialisé dans la restauration de meubles anciens mais en fabrique aussi de nouveaux sur mesure ou effectue des copies.

Il met également à profit son sens pédagogique en enseignant les travaux manuels au collège de la Gradelle, comme il l'avait fait, de 1976 à 1980, en formant un apprenti. Ernest Destraz tient également une arcade à Essert, son lieu de résidence.

Adresse : 12, route de Meinier. Tél. 750 19 33 – 752 26 97.

Le magasin est ouvert du lundi au vendredi (horaires variables), et le samedi sur rendez-vous.



Photo D. Rinaldi

...Vandœuvres aujourd'hui

La Pinède

Déjà proches par leur domicile et leur lien familial, Diane et Christine Turrettini ont réalisé un vœu commun en ouvrant *La Pinède*, en 1994, après avoir racheté le fonds de commerce de la boutique du même nom qui se trouvait à Coligny.

Leur projet est né suite à l'acquisition de la maison où se trouvait quelques années auparavant le tea-room *Chez Janine*.

Aménagée sur deux niveaux (trois pendant la période de fin d'année), *La Pinède* dispose d'un assortiment varié d'objets de décoration : meubles, tapis, luminaires, vaisselle, verrerie, nappes, etc.

Selon le moment auquel vous vous y rendez, vous serez peut-être reçus par Jane Terrisse, restauratrice de tableaux, qui tient la boutique en alternance avec Diane et Christine Turrettini.

Composés principalement d'habitants de la Commune et des environs, les clients de *La Pinède* sont tout heureux de ne pas avoir à se rendre en ville pour trouver de quoi parfaire l'aménagement de leur chez-soi. L'objectif de Diane et Christine Turrettini est précisément d'amener à la campagne de nouvelles tendances en matière de décoration d'intérieur.

A noter un rendez-vous annuel qui perpétue une tradition de l'ancienne *Pinède* : le vin chaud organisé au mois de novembre pour présenter la collection de Noël.

Adresse : 125, route de Vandoeuvres. Tél. 750 16 57

La boutique est ouverte du lundi au samedi de 10h. à 12h. et de 14h. à 18h. sauf le lundi matin et le samedi après-midi. Novembre et décembre : ouverture également le samedi après-midi.

Home Sweet Home

Se sentant à l'étroit dans la boutique du même nom qu'elle tenait depuis 1995 à Cologny, Anne-Marie Peyer a emménagé dans l'une des deux arcades de la Maison Steiner au début de l'année. Elle souhaitait rester à la campagne et si possible dans les environs, c'est donc logiquement qu'elle s'est intéressée à ces locaux situés non loin de son domicile.

N'étant installée qu'à quelques kilomètres de son ancien commerce, Anne-Marie Peyer a pu compter sur la fidélité de son ancienne clientèle. A celle-ci se sont ajoutés des gens de passage, des promeneurs ou des clients des deux restaurants voisins.

Aménagée sur deux étages, la boutique *Home sweet Home* propose des objets et du mobilier anciens ou contemporains, des articles de décoration, du linge de maison, de la vaisselle, des coussins, des luminaires et une sélection variée d'articles Donaldson.

Tenant à conserver son indépendance, Anne-Marie Peyer gère son magasin seule et ne sollicite de l'aide que pendant ses vacances ou pour aller faire les marchés, les brocantes ou les ventes aux enchères à la recherche d'objets de charme. Si ce n'est pas dans la région, c'est en France ou en Belgique qu'elle s'en va chiner.

Au début, elle redoutait de se sentir un peu seule, mais l'installation de Lina Naoura dans l'arcade voisine a fait disparaître ses craintes : les deux femmes se connaissaient et s'appréciaient déjà avant de partager le rez-de-chaussée de la Maison Steiner.

Adresse : 4, route de Meinier. Tél. 750 80 70

La boutique est ouverte du mardi au vendredi de 10h. à 12h30 et de 14h. à 18h30 et le samedi matin de 10h. à 12h.

Lina's

Installée depuis février dernier dans l'une des deux arcades de la Maison Steiner, Lina Naoura propose à sa clientèle des objets d'ici et d'ailleurs. D'ailleurs surtout, puisque Lina Naoura, importe de nombreux articles, la plupart faits à la main, de son pays d'origine, la Syrie, et du Liban. Elle les choisit lors des voyages qu'elle effectue régulièrement au Moyen Orient.

On trouve principalement chez *Lina's* de la verrerie, des nappes, des bijoux, des sacs, des accessoires de mode (châles en particulier), de l'art de la table et d'autres objets pour soi ou à offrir en cadeau.

D'abord composée de connaissances et de personnes provenant de la même région qu'elle, la clientèle de Lina Naoura s'est petit à petit élargie aux habitants de la Commune et des environs. Elle reçoit également la visite de personnes qui, de retour de voyage, souhaitent acquérir des objets qui leur rappelleront un lieu ou une atmosphère.

Lina Naoura ayant conservé une autre activité professionnelle, elle confie durant la journée la gestion du magasin à Elisabeth Gruner, qui tenait précédemment une boutique à Cognny.

*Adresse : 4, route de Meinier. Tél. 750 01 90. E-mail :
lnaoura@bluewin.ch*

La boutique est ouverte du mardi au vendredi de 10h. à 12h30 et de 14h. à 18h30 et le samedi matin de 10h. à 12h.

Thierry Brichet

1er Août

COMMUNE DE VANDOEUVRES

Un *bruncheur* à la ferme

C'est par une superbe journée d'été que le 1^{er} août Monsieur René Stalder nous ouvrait les portes de son domaine permettant ainsi aux gentlemen farmer que nous feignons d'être de se révéler enfin.

En vérité, nul besoin n'a été de chasser le naturel. Il n'était pas question, en ce jour de fête nationale, de mettre la main à l'ouvrage. Nous étions là pour déguster et découvrir les charmes et les saveurs de la campagne à l'occasion d'un désormais traditionnel brunch à la ferme.



Photo B. Roth

Buffet servi par nos Dames paysannes

Née avec les festivités liées au 700^{ème} anniversaire de la Confédération et sur l'initiative de l'Union suisse des paysans, l'idée de cette rencontre entre citadins et ruraux autour d'un copieux petit déjeuner a perduré depuis lors.

Ceux qui y ont goûté s'en félicitent d'autant plus qu'au-delà de joyeuses agapes, le brunch à la ferme offre aussi l'occasion de s'intéresser de plus près à ce qu'est aujourd'hui le labeur de nos agriculteurs.

Ainsi, tous ont pu visiter par le menu l'exploitation de la famille Stalder, en particulier nos charmantes têtes blondes qui ont découvert, avec bonheur pour les uns et parfois quelque appréhension pour les autres, la douce chaleur de l'œuf prélevé « au cul de la poule », la grisante sensation sinon de vitesse au moins de puissance d'un tracteur à l'heure du labour ou le rythme chaloupé du poney en balade.



Photo B. Roth

Maréchal-ferrant

Leurs parents furent quant à eux nombreux à s'intéresser au dur travail du maréchal-ferrant et à goûter aux produits du terroir, qu'ils aient été solides ou liquides.

Merci donc à René Stalder, à sa famille, à ses amis, aux Dames paysannes

et aux Pompiers sans que la chaleur de ce 1^{er} août n'aurait pas eu les mêmes parfums.

A l'année prochaine ?

Nicolas Terrier

Brunch vu de la ferme

...9h00, ça y est ! Les premières voitures arrivent, les Pompiers font déjà signe aux véhicules de se ranger dans les places prévues... 10h00, la caisse principale est déjà prise d'assaut par les *bruncheurs* qui viennent retirer leurs billets réservés par avance car en effet le nombre de places est limité.

Les Dames paysannes sont également à l'œuvre, les premières assiettes sont déjà sur les tables et les premiers convives ont l'air satisfaits devant leurs repas.

Déjà les enfants courent dans la grange, caressent les lapins, regardent les cochons avec étonnement, sans oublier la cueillette des œufs au poulailler; quelle joie de vivre ces moments avec ces animaux de la ferme.

Le maréchal ferrant œuvre sur son enclume, ce qui impressionne certaines mamans... Je crois que nous n'avons rien oublié, espérons que tout ira pour le mieux...

Ces quelques heures de détente pour ces familles, la plupart citadines, représentent pour nous un travail de longue haleine (environ deux semaines de préparatifs pour quatre heures de festivité).

En effet, nous sommes en pleine moisson ce qui représente des journées de douze à quatorze heures de travail (samedi et dimanche compris). Pour des questions d'organisation, les préparatifs du *brunch* se décident au mois de février auprès de l'Union des Paysans suisses, notre organe faîtière.

Seules quatre exploitations agricoles dans le canton de Genève ont accueilli des visiteurs dans leur ferme. Beaucoup renoncent, à cause du surcroît de travail que représente l'organisation de cette fête.

Nous avons organisé trois *brunches* à la ferme (1996-1999-2001) et avons reçu la visite de 300 *bruncheurs* la première année et plus de 500 la dernière.

Nous tenons à remercier : les Dames paysannes de Vandœuvres car sans elles il nous serait impossible d'organiser cette fête ; elles ont



Photo B. Roth

Vente de produits frais avec Michèle Stalder

orchestré avec dynamisme et convivialité le buffet du *brunch*. Les sapeurs-pompiers de Vandœuvres pour l'organisation du parking et de la sécurité. La commune qui, par le biais de ses cantonniers, a aidé pour l'installation des tables, sans oublier les amis, agriculteurs et voisins pour le bon déroulement de cette manifestation nationale.

René et Michèle Stalder

Discours

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Je remercie les autorités communales qui m'ont offert la possibilité de m'adresser à vous.

Un jour, nos ancêtres des quatre cantons de Suisse centrale ont eu l'idée de s'unir dans un projet de vie démesuré et génial : construire un pays qui nous permette d'envisager l'avenir à notre façon.

Aujourd'hui, sept cent dix ans plus tard, notre pays, riche en culture et en traditions, a développé un art de vivre qui lui est propre. Le progrès frappe tous les jours à notre porte et chacun est l'auteur de sa propre vie en toute liberté et avec indépendance.

Pour faire honneur à nos ancêtres et préparer notre bonheur et celui de nos successeurs, il nous faut perpétuer ce projet en respectant les valeurs traditionnelles tout en intégrant les idées novatrices. Dans le dialogue mondial, la tolérance et l'ouverture de la Suisse sont des oreilles attentives, alors que la créativité et l'esprit d'entreprise sont la voix qui l'exprime.

Aujourd'hui, le vaste monde de l'époque de nos ancêtres se fait plus petit : le transport des hommes et des informations est tel, que les distances et le temps en sont bouleversés. Les idées circulent à la vitesse de la lumière et les gens de tout pays se côtoient en permanence. Dans ce climat de brassage de cultures, il est difficile de trouver un juste équilibre dans notre relation avec le monde : comment gérer cet échange tout en conservant nos propres caractéristiques, comment mélanger les idées tout en évitant l'uniformisation des cultures ? Il faut se montrer tolérant envers les autres cultures sans oublier de l'être envers la nôtre !

Il y a deux types d'intolérance : l'intolérance aux choses différentes, et l'intolérance aux choses semblables.

L'intolérance aux choses différentes est malsaine : elle empêche les idées différentes de circuler, de se confronter, et nuit ainsi à la diversité

des opinions. Elle entrave l'échange et le brassage de culture, et peut aboutir à la haine raciale, à la guerre de religion et finit par séparer des hommes qui pourraient se compléter et s'entraider.

Je crois que cette forme d'intolérance est reconnue et condamnée par chacun. Cependant, à l'inverse, une tolérance excessive est aveugle. Si l'on ne prend garde de conserver un esprit critique et d'indépendance, elle peut causer une perte d'identité par confusion des valeurs morales.

En outre, une focalisation excessive sur les problèmes d'intolérance envers la différence peut occulter les destructions opérées par une intolérance envers la ressemblance.

L'intolérance aux choses semblables ou avec soi-même est moins reconnue : elle se manifeste par un manque de foi dans les projets nationaux comme régionaux et enrayer la marche vers l'avenir. Sans doute issu de l'énervement provoqué en nous par la connaissance de nos propres défauts et par la constatation de ceux-ci, nous jugeons parfois de manière impitoyable et injuste les idées de nos compatriotes. En effet, ne dit-on pas que nul n'est prophète en son pays !

Pourtant la Suisse est une véritable pépinière de connaissances : son système éducatif est parmi les plus performants au monde. Les chercheurs scientifiques, les artistes, les entrepreneurs sont le terreau fertile du pays. La Suisse d'aujourd'hui conçoit celle de demain. Ce sont les esprits créateurs qu'il faut soutenir et dont le produit doit être exhibé au pays et au monde à l'occasion d'une exposition nationale. Si les fondateurs de la Suisse avaient fait preuve d'autant de défaitisme que l'on fait les médias et toute une partie de la population à l'égard de l'Expo, la Suisse serait née en 2002.

Guillaume d'Orange, au XVI^e siècle, ne disait-il pas : « Rien ne sert d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ». Si la Suisse veut garder un tel niveau d'excellence, il faut croire en nous-mêmes, ne pas s'apeurer devant nos rêves et se battre pour les réaliser.

Citoyens, citoyennes, un seul mot d'ordre : Soyons Suisses et fiers de l'être !

Guillaume Schlaepfer

Mesdames et Messieurs, chers enfants,

Chers enfants, c'est à vous surtout que j'ai décidé de m'adresser ce soir. Vous dont les yeux brillent d'impatience en attendant qu'on allume le feu, pour que vous puissiez faire éclater vos pétards et vos fusées. Je vous comprends. Les discours, c'est souvent barbant, tandis qu'un feu de joie, c'est exaltant, on sent son âme monter au ciel avec des étincelles.

L'an dernier, mon petit-fils du Brésil m'a demandé : « Dis, Zele, pourquoi fait-on un feu pour le 1^{er} août ? » Bonne question, me suis-je dit, voilà pourquoi ce soir je vais essayer d'y répondre.

La première raison, c'est que depuis toujours, partout dans le monde, les hommes allument des feux pour célébrer des fêtes. Aux fêtes religieuses : Noël on allume des bougies sur le sapin pour célébrer la naissance de l'enfant Jésus. Aux fêtes de famille, aux anniversaires, on met des bougies sur les gâteaux. Plus on grandit, plus il y a de bougies, on sait qu'on est vraiment vieux quand les bougies coûtent plus cher que le gâteau !

Il y a les feux de joie chez les scouts : peut-être connaissez-vous le bonheur de chanter dans la nuit, tous ensemble, autour d'un grand feu qui pétille. Ça aussi c'est exaltant. A la fin de la semaine, aux Fêtes de Genève il y aura un grand feu d'artifice dans la Rade que l'on viendra voir de très loin.

Vous voyez que le feu est de toutes les fêtes. La raison, c'est qu'il évoque le soleil, le soleil source de vie sans lequel notre terre serait une planète morte, sans êtres vivants, sans plantes, sans couleurs. De tout temps, les hommes ont su que le soleil donnait la vie. Dans l'Antiquité, chez les anciens Egyptiens, les dieux étaient presque tous des dieux solaires, comme Osiris qu'on représentait portant sur la tête un disque solaire entouré de cornes. Les anciens Mexicains avaient si peur que le soleil ne revienne pas qu'ils lui faisaient des sacrifices humains.

Une autre raison pour faire des feux, c'est que le feu est la principale

invention des hommes. Sans feu, il n'y aurait ni électricité, ni chauffage, ni machines, ni moteurs, ni voitures, ni avions. Rien du tout. Essayez donc d'imaginer comment vivaient nos ancêtres quand ils n'avaient pas de feu pour cuisiner leurs aliments. Dans le sud de la France, à Tautavel, on a retrouvé dans une grotte des squelettes humains vieux de 450'000 années. On a construit un musée où l'on a reconstitué la grotte pour montrer comment vivaient ces ancêtres qui ne connaissaient pas le feu. On les voit aux trois quarts nus, chasser les animaux avec des flèches, traîner les dépouilles dans la grotte, les découper en morceaux avec des pierre taillées et ensuite, on les voit manger leur viande toute crue. L'horreur ! Je me suis trouvée là avec des écoliers qui hurlaient.

Donc en Suisse, rien de plus normal que de faire un feu pour célébrer la naissance de la Confédération helvétique. Ca s'est passé en l'an 1291, un 1^{er} août, on a dû vous raconter cela à l'école. Trois petits pays, Uri, Schwyz et Unterwald ont conclu une alliance pour se protéger de leurs voisins. Des puissants voisins qui ne rataient pas une occasion pour leurs voler leurs vaches, leurs moutons et leurs cochons. Mais surtout, ce qu'ils convoitaient, c'étaient les routes de montagne et les cols à travers les Alpes qui permettaient de faire circuler du nord au sud de l'Europe les marchandises, le bétail, les fourrures, les fromages, les saucissons et les jambons de Parme, les tissus et les vêtements, et les cuirs, et les bijoux, et les pierres précieuses. Même les armes et les armées passaient par là. Bref, tous les royaumes des environs voulaient conquérir les pays d'Uri, Schwyz et Unterwald.

Alors leurs chefs ont conclu un pacte de défense, parce qu'à trois, pensaient-ils, ils seraient plus forts que tout seuls pour se défendre. Oh, ce n'étaient pas des mauviettes, ces gens-là, mais de robustes gaillards avec des bras et mollets comme on n'en voit plus, des anneaux aux oreilles, des pipes énormes et recourbées, des gros souliers et des vestes en peau de bêtes. Pourtant, malgré leur robustesse, ils savaient qu'en faisant une alliance à trois, ils seraient plus forts que tout seuls. C'est une belle leçon encore valable aujourd'hui. Quand

une famille est unie, quand une classe d'école s'entend bien, quand dans une commune règne l'harmonie comme à Vandœuvres, chacun se sent plus fort et mieux dans sa peau que dans les familles, les écoles et les communes où l'on se chamaille.

Dans ce pacte dont on célèbre l'anniversaire ce soir, nos ancêtres avaient prévu qu'en cas d'agression, si l'un d'entre eux était attaqué, les autres se porteraient à son secours. Entre parenthèses, c'est ce que vous les enfants devriez faire quand l'un d'entre vous est malmené ou *racketé* dans la cour ou sur le chemin de l'école. Il faut oser se porter au secours du plus faible, et surtout pas faire semblant d'ignorer ce qui se passe. Les trois premiers cantons suisses nous ont appris la solidarité, ne l'oublions jamais.

En ce temps-là, il n'y avait pas de vraies villes, rien que des villages isolés dans les vallées et les montagnes. Il n'y avait pas non plus de radio, ni de téléphone. Alors, pour se prévenir en cas de danger, ils faisaient des grands feux sur les sommets, pour qu'on les voie de très loin et que leurs alliés réunissent des hommes pour venir à leur secours. Voilà une raison pour faire un feu le 1^{er} août : ce feu rappelle ceux que nos ancêtres allumaient sur les montagnes pour communiquer avec leurs alliés. Aujourd'hui, c'est plus simple : on décroche son téléphone ou un envoie un *e-mail* !

L'histoire de la Suisse a donc commencé avec trois cantons. 700 ans plus tard, notre pays en compte 26. Il a grandi, mais il reste l'un des plus petits au monde. Grand comme une pièce d'un franc sur une mappemonde.

Moi je dis qu'on n'a pas besoin d'avoir un grand pays pour l'aimer. La preuve : nous tous qui sommes venus ici ce soir. Pas seulement pour le plaisir de manger des saucisses grillées, ce n'est pas franchement ce qu'il y a de meilleur au monde ! Non, nous sommes venus pour dire tous ensemble que, oui, ce pays existe, quoi qu'en disent certains, et que nous l'aimons. Les enfants, vous avez apporté des lampions avec des bougies, et sur les lampions, il y a des croix suisses... et des vaches. J'aime beaucoup les lampions avec des vaches. Parce

que mon cœur se serre quand je pense à toutes celles qui sont tombées malades dans les pays voisins du nôtre, les vaches, et aussi les moutons, les agneaux, les chèvres qu'il a fallu brûler sur des grands feux parce qu'ils étaient malades de la fièvre aphteuse. Ces feux-là, j'en conviens, ce n'étaient pas pour faire la fête.

Par miracle, nos vaches suisses n'ont pas attrapé la fièvre aphteuse. Imaginez ce que seraient nos montagnes et nos campagnes sans vaches ni moutons. Tristes, vides ! Cette chance, peut-être la devons-nous à ce Dieu qui protège notre pays, comme le dit la Prière patriotique que nous venons de chanter. « Mon Dieu protège mon pays, le beau pays que mon cœur aime » ... Quand j'étais petite, on apprenait ces chants patriotiques à l'école, j'espère que c'est encore le cas pour vous. Car ils célèbrent les beautés de la Patrie, son air encore pur quoi qu'on dise, ses glaciers et ses Alpes de neige...

Moi, qui ai l'âge d'être grand-mère, je peux vous dire qu'à chaque 1^{er} Août je me réjouis de vivre dans ce pays. Il n'est pas seulement beau, c'est un pays heureux où il n'y a pas eu de guerre depuis 150 ans, quelle chance extraordinaire ! Pendant la dernière guerre, ce pays m'a accueillie et a sauvé la vie de toute ma famille. Je ne l'oublierai jamais.

La Suisse est aussi un pays heureux parce qu'il est riche et que vous, les enfants, vous avez des belles écoles, des bons profs, et des possibilités fantastiques pour occuper vos loisirs. C'est pourquoi il est juste que Vandoeuvres, notre commune, envoie chaque année de l'argent pour aider à construire et à équiper des écoles dans les villages très pauvres du continent africain.

Dans notre beau pays, il y a aussi du travail pour tout le monde, on s'occupe bien de ceux qui sont pauvres, des malades et de ceux qui sont vieux.

La Suisse est vraiment un très beau pays, c'est pourquoi j'espère que vous allez chanter de tout cœur le cantique suisse avec Jean-Marc Aellen auquel je passe maintenant le micro.

Françoise Buffat

Elections au Grand Conseil

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Elections au Grand Conseil

Cet automne, comme tous les quatre ans à Genève, nous allons renouveler notre parlement cantonal ainsi que notre exécutif.

Ce rituel politique est l'une des expressions de notre démocratie et il est important de s'exprimer massivement pour soutenir nos institutions et élire ceux qui nous représenteront pendant quatre années au Grand Conseil (100 députés), qui est l'instrument législatif de notre canton.

Le Conseil d'Etat (7 ministres) est, quant à lui, l'exécutif.

Cette élection, qui dans notre société est rodée et rythmée, est un privilège de démocratie. Nous pouvons exprimer nos opinions les plus diverses à travers l'élection de personnes qui, sous une bannière ou une autre, ont décidé de consacrer du temps à la collectivité et à l'évolution de la société.

Il n'est pas inutile de rappeler que nombreux sont les pays où cette liberté d'expression n'existe pas et où les choix de société sont faits par un petit nombre.

Notre culture politique s'est formée avec les années et la circulation des informations.

Nous ne devons pas banaliser cet événement et nous devons nous exprimer quels que soient nos choix.

Le vote généralisé par correspondance ne nous laisse aucune excuse de ne pas voter.

En dehors des critères politiques et philosophiques personnels, il y a peut-être un critère plus pragmatique : celui de la représentation communale.

Pour cette législature 2001-2005 il n'y a que deux candidats habitants de la commune de Vandoeuvres qui se présentent. Madame Janine Hagmann, notre maire, qui se présente sur la liste du parti Libéral et Monsieur Justin Benoît, conseiller municipal, qui se présente sur la liste des Verts.



Peu importe leur couleur politique, ils ne seront que deux députés à porter la voix de la commune de Vandoeuvres dans les grands enjeux cantonaux... s'ils sont élus.

C'est pourquoi nous devons les soutenir massivement quelle que soit la liste de parti que nous choisirons en ajoutant leur nom sur cette même liste afin que Vandoeuvres soit bien représentée.

Daniel Rinaldi

Informations communales

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

Mairie ☎ 750.14.18

Heures d'ouverture :

Matin

Après-midi

Lundi - vendredi : 9h. à 12h. Lundi et mardi : 14h. à 18h.

Mercredi, jeudi et vendredi : fermés

Etat-civil (depuis le 1^{er} janvier 2001) :

Mairie de Cologny - 24, route de la Capite ☎ 736.23.40

Voie ☎ 750.23.15

M. Thierry Pradervand

Ordures ménagères : mardi et vendredi dès 6h30

Déchets de jardin : lundi dès 13h. **de mi-mars à décembre**

Papier et carton : dernier mercredi du mois

Objets encombrants : premier mercredi du mois

Verre, PET, ALU : conteneurs au parking du Centre communal

Frigidaires : s'adresser à la Mairie

Service du feu ☎ 750.23.15

Capitaine Thierry Pradervand, commandant des Sapeurs-Pompiers de Vandoeuvres

Poste de Vandoeuvres ☎ 750 12 30

Heures d'ouverture : lundi - vendredi 8h15-11h45 et 14h40-17h45
samedi 9h.-11h.

Ecole enfantine et primaire 4, route de Pressy ☎ 750 22 17

Jardin d'enfants Le Toboggan 2, route de Pressy ☎ 750 10 01

Garderie La Tanière de l'Eveil, 2, route de Pressy ☎ 750 14 08

Association Koala, 47, route de Mon-Ideé ☎ 349.30.66

Service d'urgence des médecins (jours et nuits) ☎ 320 25 11

FSASD (Fondation des services d'aide et de soins à domicile)

Central d'appel ☎ 420.20.00 **CASS** (Centre d'action sociale et de santé) Mme C. Lauper entre 14h. et 15h. ☎ 855.07.75

Cartes d'identité délivrées à la Mairie

Le lundi après-midi de 14h. à 16 h. et le jeudi matin de 9h. à 11h.
ou sur rendez-vous ☎ 750 14 18

Agenda

C O M M U N E D E V A N D O E U V R E S

BIBLIOBUS

Un jeudi par mois, le Bibliobus est à votre disposition au Centre communal, de 15h. à 16h30. Voici le calendrier 2001 :

23 août 20 septembre 18 octobre
15 novembre 13 décembre

SORTIE DES AÎNÉS

Mercredi 3 octobre 2001, traditionnelle sortie d'automne des Aînés.
But :visite du Château de Coppet

EXPOSITION

**Le majestueux parc de Vandœuvres, source d'inspiration des
« Artistes en herbe » de Communes-École**

Venez découvrir le parc de Vandœuvres revisité par des peintres, des sculpteurs et des modeleurs, tous élèves de Communes-École. L'exposition unique et inédite ouverte au public aura lieu sous les combles de l'école primaire de Vandœuvres

du vendredi 16 au dimanche 25 novembre 2001.

Entrée libre.

Heures d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 18h. à 21h.

mercredi de 15h. à 18h.

samedi et dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30.

EN VENTE A LA MAIRIE

Le concert donné par François Guye, 3 Suites de J.-S. Bach, au temple de Vandœuvres en octobre dernier, a été enregistré en *live*. Vous pouvez vous procurer le disque à la Mairie, au prix de Fr. 35.-. Cette vente est faite au bénéfice des anciens musiciens de l'OSR.

Portfolio

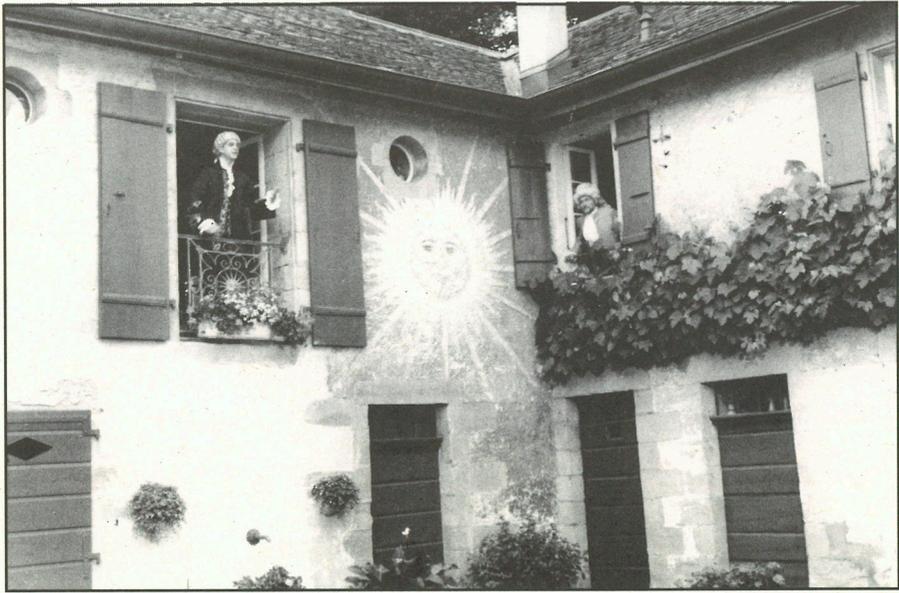


Photo R. Mentha

Trois coups sous les arbres